

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. Bernard ZBORALA.

ABSENTS : M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe).

Secrétaire de séance : Mme ASTIER Martine

1. Signature d'un contrat d'assurance dommage ouvrage concernant la construction d'une maison intergénérationnelle.

Les travaux liés au projet de construction d'une maison intergénérationnelle ont débuté il y a quelques semaines.

A ce titre, la commune doit souscrire un contrat d'assurance dommage ouvrage permettant de garantir les malfaçons qui affectent la solidité de l'ouvrage et de couvrir les malfaçons qui compromettent la solidité des éléments d'équipement indissociables des ouvrages de viabilité, de fondations, d'ossature, de clos et de couvert.

La commune a ainsi sollicité son assureur GAN afin d'établir un contrat dommage ouvrage avec la formule garanties complètes pour un montant de 6 540 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance avec l'assureur GAN ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 4 mars 2026
Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Thierry VALADON

